

**PRIMATURE**

-----

**PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

**BURKINA FASO**

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(PP-G N°019-2025)

-----

**Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO**

**Ouagadougou, le 04 juin 2025**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le mercredi 04 juin 2025,  
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 11 H 41 mn,  
sous la présidence de  
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,  
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,  
entendu des communications orales,  
procédé à des nominations  
et autorisé des missions à l'étranger.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant modification du décret n°2014-072/PRES/PM/MICA/MEF/MASA du 13 février 2014 portant approbation des statuts de la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER).

La modification de ce décret permet à la SONATER d'intervenir comme une entité déléguée pour la gestion et l'entretien des ouvrages et équipements des périmètres irrigués, en plus de ses attributions de maîtrise d'ouvrage déléguée, de maître d'œuvre et d'entreprise nationale.

L'adoption de ce décret permet à la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural de disposer de textes règlementaires adéquats en vue d'accomplir efficacement ses missions, conformément au décret n°2000-189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat.

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

**Le premier décret** porte autorisation de prise de participation de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) dans le capital social de la Société de gestion du technopôle pharmaceutique intégré de Kokologho en abrégé « FASO-PHARMA ».

Cette prise de participation va permettre la mobilisation de ressources financières au profit de FASO-PHARMA afin d'accélérer son opérationnalisation.

Le montant de la prise de participation est d'**un milliard quatre cents millions (1 400 000 000) F CFA**, soit 28% du capital social de la société.

L'adoption de ce décret permet la prise de participation de la Loterie nationale burkinabè dans le capital social de la Société de gestion du technopôle pharmaceutique intégré de Kokologho « FASO-PHARMA », conformément à la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics.

**Le deuxième décret** porte autorisation de prise de participation de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) dans le capital social de la société Textile des Forces du Burkina Faso en abrégé « **TEXFORCES-BF** ».

Cette prise de participation vise à accroître les capacités de production initialement projetées de TEXFORCES-BF et à créer plus d'emplois.

Le montant de la prise de participation est de **deux milliards (2 000 000 000) F CFA**, soit 20% du capital social de la société.

L'adoption de ce décret permet la prise de participation de la LONAB dans le capital social de la société Textile des Forces du Burkina Faso « **TEXFORCES-BF** », conformément à la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics.

**Le troisième décret** porte autorisation de prise de participation de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) dans le capital social de la Banque agricole du Faso en abrégé « **BADF** ».

Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre du processus d'augmentation du capital social de ladite banque en vue d'accroître ses capacités de financement du secteur agricole.

Le montant de la prise de participation est de **deux milliards six cent vingt-sept millions cinq cents mille (2 627 500 000) F CFA.**

L'adoption de ce décret permet la prise de participation de la Loterie nationale burkinabè dans le capital social de la Banque agricole du Faso, conformément à la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics.

### **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets.**

**Le premier décret** porte ouverture d'un Consulat honoraire du Burkina Faso à Sopot, en République de Pologne.

L'ouverture de ce Consulat honoraire à Sopot vise à consolider les relations d'amitié et de coopération entre le Burkina Faso et la République de Pologne afin d'assurer au mieux la protection et la défense des intérêts de notre pays et de ses ressortissants vivant en Pologne.

L'adoption de ce décret permet l'ouverture d'un Consulat honoraire du Burkina Faso à Sopot, en République de Pologne, conformément au décret n°2024-0453/PRES-TRANS/PM/MAECRBE/MEFP du 17 avril 2024 portant réglementation de l'ouverture des postes consulaires honoraires et de l'exercice de la fonction de Consul honoraire du Burkina Faso à l'étranger.

**Le second décret** porte nomination d'un Consul honoraire du Burkina Faso à Sopot, en République de Pologne.

L'adoption de ce décret permet la nomination de **Monsieur Dawid ROGALA**, en qualité de Consul honoraire du Burkina Faso à Sopot, en République de

Pologne, conformément au décret n°2024-0453/PRES-TRANS/PM/MAECRBE/MEFP du 17 avril 2024 portant réglementation de l'ouverture des postes consulaires honoraires et de l'exercice de la fonction de Consul honoraire du Burkina Faso à l'étranger.

#### **I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

**Le premier décret** porte réglementation de la gestion et de l'aliénation des biens saisis, confisqués ou faisant l'objet d'une mesure conservatoire dans le cadre de la procédure pénale.

En vue de lutter contre la criminalité économique et financière notamment le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le Burkina Faso a créé l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués (ANAGRASC) pour gérer et disposer des biens gelés, saisis ou confisqués.

Ce décret vise à prendre en compte les spécificités et la nature de certains biens saisis, confisqués ou faisant l'objet d'une mesure conservatoire dans le cadre de la procédure pénale.

L'adoption du décret permet d'élargir les compétences de l'Agence nationale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués en vue du recouvrement optimal desdits avoirs au profit du budget de l'Etat.

**Le second décret** porte naturalisation.

Le Code des personnes et de la famille prévoit deux modalités de jouissance de la nationalité burkinabè. La première consiste en l'attribution de la nationalité burkinabè à titre de nationalité d'origine et la seconde consiste en son acquisition.

Ce décret se rapporte à ce dernier mode d'acquisition par décision de l'autorité publique après examens des dossiers introduits par des demandeurs de nationalité étrangère.

L'adoption de ce décret permet d'accorder la nationalité burkinabè à **dix (10) personnes**, conformément à la Zatu AN VII-0013/PF/PRES du 16 novembre 1989 portant institution et application d'un Code des personnes et de la famille.

La liste de ces bénéficiaires sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

## **I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil a adopté **un décret** portant modification du décret n°2014-059/PRES/PM/MICA/MASA/MEF du 07 décembre 2014 portant création d'une société dénommée Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER).

Notre pays dispose de plus de 28 000 hectares de périmètres irrigués, aménagés à des coûts élevés. Près de 89% de ces aménagements sont dans un état de dégradation avancée faute d'entretien régulier.

La modification de ce décret vise à étendre les compétences de la SONATER notamment à l'entretien des infrastructures d'irrigation afin de garantir la durabilité des investissements et des aménagements hydro-agricoles.

En outre, la SONATER sera désormais chargée entre autres :

- de veiller au respect des cahiers de charges spécifiques ;
- d'assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements des aménagements hydro-agricoles ;
- d'assurer la collecte auprès des exploitants des redevances mentionnées dans les cahiers de charges spécifiques.

L'adoption de ce décret permet à la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural de contribuer à la gestion durable des aménagements hydroagricoles pour relever les défis de l'Offensive agropastorale et halieutique et de la souveraineté alimentaire.

## **II. COMMUNICATIONS ORALES**

**II.1.** Le ministre de l'Economie et des finances a fait au Conseil une communication relative aux conclusions de la session annuelle 2025 du Comité national de pilotage de la Politique nationale de développement (CNP/PND), tenue le 09 mai 2025 à Ouagadougou.

La session a permis d'examiner et d'adopter le bilan 2024 de la mise en œuvre du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et de dégager les perspectives pour la période 2025-2027. Le niveau global d'exécution physique de la tranche annuelle 2024 du PA-SD a atteint 81,94 % contre 73,39 % en 2023 pour des exécutions financières respectives de 71,30 % et 59,21%.

Ce niveau de performance a été réalisé grâce aux acquis engrangés dans les différents piliers du PA-SD.

Le comité a également adopté plusieurs recommandations portant entre autres, sur :

- l'accélération de la reconquête du territoire ainsi que la réinstallation des populations et des services de l'Etat ;
- la consolidation des initiatives présidentielles et des projets majeurs de développement du tissu industriel ainsi que le renforcement des infrastructures sociales, de production et de soutien à la production ;
- le renforcement des initiatives de développement dans les zones à fort défi sécuritaire avec un accent particulier sur les actions impactantes ;
- l'accélération des réformes dans les secteurs de gouvernance ;
- le renforcement du suivi-contrôle des projets d'infrastructures ;
- le renforcement de la participation citoyenne pour une plus grande implication des populations dans la réalisation des travaux d'infrastructures et d'aménagements.

**II.2.** Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil **deux (02) communications** :

- **la première communication** est relative au compte rendu de la participation du Burkina Faso à la première édition du Forum Russie-Afrique des jeunes diplomates, tenue du 22 au 25 avril 2025 à Moscou.

Ce Forum initié par le ministère russe des Affaires étrangères s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Fédération de Russie et l'Afrique. Il a connu la participation de 20 pays africains et était placé sous le thème « **La diplomatie de la victoire** », en référence au 80<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale et de la victoire sur le nazisme.

Le Forum Russie-Afrique des jeunes diplomates a permis à la délégation burkinabè de s'imprégner de la coopération Russie-Afrique notamment en matière de culture, de sport, d'énergie, d'éducation et de mieux cerner les positions géostratégiques de la Fédération de Russie ;

- **la seconde communication** est relative au compte rendu de la participation du Burkina Faso au quatrième Forum diplomatique d'Antalya, tenu du 11 au 13 avril 2025, en République de Türkiye.

Ce Forum, placé sous le thème « **Reconquérir la diplomatie dans un monde fragmenté** » a enregistré près de 4 000 participants venus de 150 pays. Il s'agit d'une plateforme d'échanges sur des thématiques d'actualité dans le but de parvenir à des stratégies communes en vue de faire de la diplomatie un terreau de propositions pour la résolution des crises et la dynamisation de la coopération internationale.

La participation du Burkina Faso à ce forum a permis de renforcer l'image de notre pays. La délégation burkinabè a pu échanger avec les autorités turques et celles d'autres pays tels que l'Azerbaïdjan et la Serbie dans l'optique de dynamiser la coopération bilatérale avec ces Etats.

En marge du forum, les pays de la Confédération des Etats du Sahel ont coanimé un panel sur le thème « **Sahel : le futur de l'intégration régionale** ». Ce panel a permis de faire l'historique de la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), de décliner la vision de l'intégration de l'espace confédéral et de dévoiler ses perspectives en matière de sécurité et de développement socio-économique.

**II.3.** Le ministre de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale a fait au Conseil une communication relative à la simulation du Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires 2024-2026 au Burkina Faso.

L'objectif de cette simulation, prévue du 18 au 20 juin 2025 à Dédougou dans la région de la Boucle du Mouhoun, est de tester les mécanismes et procédures de gestion et de coordination du Plan national multirisque pour une réponse efficace à une catastrophe ou à une crise humanitaire. Elle permettra de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes et des crises humanitaires et d'apporter une assistance à une centaine de ménages déplacés internes.

**II.4.** Le ministre de la Santé a fait au Conseil une communication relative à la désignation de l'Institut national de santé publique (INSP) du Burkina Faso en tant que Centre d'excellence régional du Centre africain de contrôle et de la prévention des maladies (Africa CDC).

Cette désignation traduit la reconnaissance du leadership, de l'expertise technique et de l'engagement constant de l'INSP du Burkina Faso en faveur du développement des systèmes de santé publique en Afrique. Elle constitue une opportunité stratégique pour notre pays tant sur le plan national que continental.

Les retombées attendues de cette désignation sont, entre autres le renforcement de la résilience sanitaire du pays, la montée en compétence des ressources humaines nationales, le renforcement du leadership régional et le rayonnement international du Burkina Faso.

**II.5.** Le ministre de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a fait au Conseil le point des préparatifs des examens et concours scolaires et des certifications professionnelles de la session de 2025.

Les épreuves écrites et orales de l'évaluation certificative ont débuté le 19 mai 2025 et s'achèvent le 06 juin. Le certificat d'études primaires (CEP) a débuté le 03 juin et prend fin le 09 juillet, au titre du ministère en charge de l'Enseignement de base.

Quant au ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique, les examens et concours scolaires ainsi que les certifications professionnelles ont débuté le 05 mai par les épreuves physiques et sportives et prendront fin le 23 septembre 2025 avec la proclamation des résultats du Brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS).

Les épreuves d'éducation physique et sportive du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), des Brevets d'études professionnelles (BEP) et des Certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ont eu lieu du 05 au 19 mai 2025. Les épreuves écrites des CAP, des BEP et du BEPC ont commencé le 03 juin pour s'achever respectivement les 13, 14 et 16 juin 2025.

Les épreuves d'éducation physique et sportive du Baccalauréat (BAC) ont débuté le 22 mai et s'achèvent le 05 juin 2025 au plus tard, tandis que les épreuves écrites commencent le 24 juin pour prendre fin le 10 juillet.

Pour ce qui concerne les certifications professionnelles, le Certificat de qualification professionnelle (CQP) et le Brevet de qualification professionnelle (BQP), ils se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 29 juillet 2025. Le Brevet professionnel de technicien (BPT) et le Brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS) auront lieu du 02 au 23 septembre 2025.

Pour les examens et les concours scolaires ainsi que la certification professionnelle de la session de 2025, le ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales enregistre **376 681 candidats**, soit **213 744 filles/femmes** et **162 937 garçons/hommes**. Le ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique enregistre quant à lui, **366 199 candidats** dont **205 768 filles** et **160 431 garçons**.

Les examens de la session de 2025 pour les deux ministères enregistrent au total **742 880 candidats** dont **374 175 filles/femmes** et **368 705 garçons/hommes**.

Des dispositions sont prises pour la bonne tenue des concours et examens scolaires et des certifications professionnelles de la session de 2025.

### **III. NOMINATIONS**

### III. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

#### A. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Issoufou **KONGO, Mle 59 761 M**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Madame Mariam **SANOGO/TOUNKARA, Mle 97 436 R**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice générale des affaires religieuses, coutumières et traditionnelles ;
- Monsieur Adama **BATORO, Mle 97 424 K**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur général de la décentralisation et du développement local ;
- Monsieur Adama Jean Yves **BERE, Mle 91 922 H**, Administrateur civil, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>e</sup> échelon, est nommé Gouverneur de la région du Centre-Ouest ;
- Monsieur Losséni 2<sup>e</sup> Jumeau **WONI, Mle 304 136 L**, Administrateur civil, est nommé Secrétaire général de la province du Soum ;
- Monsieur Hubert **DRABO**, Sous-officier, est nommé Préfet de département de Djibo ;
- Monsieur Fidèle **BAZEMO**, Sous-officier, est nommé Préfet de département de Kelbo ;
- Monsieur Vincent Guingraogo **DAYAMBA**, Sous-officier, est nommé Préfet de département de Nassoumbou ;
- Monsieur Eric Kiswendsida **BOUNTOULGOU**, Officier, est nommé Directeur général adjoint de la Société de transport en commun (SOTRACO).

## **B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

- Monsieur Zida Nestor **BAMBARA, Mle 216 458 V**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Contrôleur interne au Projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines (PARGFM) volet mines ;
- Monsieur Issa Boureima **DICKO, Mle 59 675 G**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Contrôleur interne au Projet YELEEN électrification rurale (YELEEN ER) ;
- Monsieur Saïdou **KABORE, Mle 46 258 M**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs du Groupement d'intérêt public (GIP)-Agence de l'eau du Gourma ;
- Monsieur Palamaga Valéry **TANKOANO, Mle 91 638 B**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI ;
- Monsieur Florent Babor **DABOUE, Mle 58 441 R**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et valeurs de l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO ;
- Monsieur Bali Jules-Mary **BAZAME, Mle 235 905 R**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs du Centre national des semences forestières (CNSF) ;
- Monsieur Ange Michel Baowendsida **OUEDRAOGO, Mle 58 444 Z**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 13<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeur de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) ;

- Madame Kampoko Rasmata **YAMEOGO/OUEDRAOGO, Mle 43 080 H**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommée Comptable principal en deniers et en valeurs de Faso Tourisme ;
- Monsieur Joachim **NIKIEMA, Mle 46 260 A**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) ;
- Monsieur Issif **NABI, Mle 104 317 A**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Office national d'identification (ONI) ;
- Madame Julie Sandrine **BACYE/SAWADOGO, Mle 225 016 F**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommée Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Agence burkinabè de la normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) ;
- Monsieur Ouigou **KABORE, Mle 97 641 R**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Université Thomas SANKARA (UTS) ;
- Monsieur Bolbien Noufou **PARE, Mle 225 026 V**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Institut des finances publiques du Burkina (IFPB) ;
- Monsieur Ousséni **NEBIE, Mle 257 120 G**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs du Centre hospitalier universitaire régional (CHUR) de Ouahigouya ;
- Monsieur Boukaré **TOGO, Mle 58 786 N**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel (ABCA) ;

- Monsieur Souleymane **DABO, Mle 43 076 H**, Inspecteur du trésor, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé 1<sup>er</sup> Fondé de pouvoirs du Directeur de la Banque des dépôts du Trésor.

### **C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE**

- Monsieur Ousmane **DIALLO NACANABO, Mle 262 510 M**, Commissaire principale de police, catégorie 1, grade 2, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur des systèmes d'information de l'Office national d'identification (ONI).

### **D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR**

- Monsieur Maxime **BENGALY, Mle 118 841 K**, Conseiller des affaires étrangères, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>e</sup> échelon, est nommé Consul général du Burkina Faso à Lagos (Nigéria) ;
- Monsieur Yewagnan Emile **NIDOGO, Mle 216 585 N**, Conseiller des affaires étrangères, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Premier Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Libreville en République gabonaise ;
- Monsieur Ziwindgniga Joël Aristide **DJIGUEMDE, Mle 212 332 K**, Conseiller en Droits humains, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Conseiller juridique à l'Ambassade, Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Office des Nations unies à Genève ;
- Monsieur Adama **ZONG-NABA, Mle 238 424 G**, Conseiller des affaires étrangères, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Premier Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Nairobi au Kenya ;

- Madame Bernadette Marie Conrad **NIKIEMA/TAPSOBA, Mle 92 318 C**, Conseiller des affaires étrangères, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommée Responsable du Programme budgétaire 137 « **Intégration africaine** » ;
- Monsieur Soumaïla **ZANE, Mle 260 831 V**, Conseiller en archivistique, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur des archives et de la documentation ;
- Monsieur Ousseni **OUEDRAOGO, Mle 105 314 G**, Conseiller des affaires étrangères, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Chef de département des études statistiques et de la planification du Secrétariat permanent de la Commission nationale pour les réfugiés (SP/CONAREF).

#### **E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

- Monsieur Souleymane **LENGANE, Mle 59 686 D**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management de l'administration, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Samouhan Justine **DAKUO, Mle 326 789 K**, Médecin, catégorie U2, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommée Inspecteur médical du travail ;
- Monsieur Zoumité Arnaud **BONI, Mle 104 249 P**, Administrateur des service financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 10<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

#### **F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

- Madame Djélika Somborigna **DRABO, Mle 244 965 G**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication,

1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice de la communication et des relations publiques de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL).

#### **G. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

- Monsieur Kibsa Paul **LENGANE, Mle 293 396 Y**, Inspecteur de l'environnement, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de l'hygiène publique et de l'éducation pour la santé ;
- Madame Maimouna Hama **SOW, Mle 257 364 W**, Médecin spécialiste en santé publique, catégorie P, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice de la prospective, de la planification et du suivi-évaluation.

#### **H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

- Monsieur Nongobzanga **ZONGO, Mle 75 05 024 A**, Ingénieur en télécommunication, catégorie 3, 16<sup>e</sup> échelon, est nommé Responsable du Programme budgétaire « **Développement d'infrastructures de communications électroniques** » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des communications électroniques.

#### **I. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT**

- Monsieur Hyacinthe Wendpanga Bonnaventure **ILBOUDO, Mle 104 807 H**, Administrateur des services financiers, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Grégoire Aimé **YAGUIBOU, Mle 110 004 L**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Monsieur Kiswendsida Clément **SEDGO, Mle 205 534 M**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de la formation initiale à l'Ecole nationale des travaux publics (ENTP) ;
- Monsieur Mahamadi **BADINI, Mle 92 677 E**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur des travaux interurbains à la Direction générale des infrastructures de transport ;
- Monsieur Hamitandi **OUOBA, Mle 391 739 K**, Ingénieur de conception en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement de la Sissili ;
- Monsieur Arouna **BARRY, Mle 355 097 M**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Infrastructures et du désenclavement du Ziro.

#### **J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES**

- Monsieur Yobgomdé Valentin **BOUDA, Mle 119 825 E**, Conseiller des affaires économiques, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur de Cabinet.

#### **K. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE**

- Monsieur Vincent de Paul **ILBOUDO, Mle 86 399 X**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Guésbéogo Alexandre Le Grand **ZANGO, Mle 49 835 S**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1<sup>ère</sup> classe, 16<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;

- Monsieur Souleymane **COULIBALY, Mle 52 276 R**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2<sup>e</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Raphaël **SOMA, Mle 47 614 W**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2<sup>e</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Comoé ;
- Monsieur Harouna Décard **SAWADOGO, Mle 52 313 A**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 2<sup>e</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique de la Komondjari.

#### **L. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

- Monsieur Issaka **SAWADOGO, Mle 200 501 B**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur des ressources humaines du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID).

#### **M. AU TITRE DU MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT**

- Monsieur Abdoulaye **SAWADOGO, Mle 368 451 P**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Responsable de l'unité d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage publique du ministère de l'Economie et des finances et du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les institutions ;
- Monsieur Hebou Denis **HAYORO, Mle 282 969 K**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Responsable de l'unité

d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage publique du ministère de la Santé et du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique ;

- Monsieur Sékou **TRAORE, Mle 308 437 J**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Responsable de l'unité d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage publique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale ;
- Monsieur Saïdou **BAMOGO, Mle 340 357 M**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Responsable d'unité d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage publique du ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur et du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi ;
- Monsieur Rasmané **SAWADOGO, Mle 247 956 W**, Ingénieur en génie civil, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Responsable de l'unité d'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage publique du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales et du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques.

## **N. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI**

- Madame Colette **OUEDRAOGO, Mle 32 281 V**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 15<sup>e</sup> échelon, est nommée Secrétaire générale ;
- Monsieur Alexandre **YOUGBARE, Mle 34 245 S**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PB, 1<sup>ère</sup> classe, 12<sup>e</sup> échelon, est nommé Conseiller technique ;

- Madame Mamouna **KASSIA, Mle 211 768 M**, Conseiller de jeunesse et d'éducation permanente, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Mohaïmini **OUEDRAOGO, Mle 327 700 Y**, Professeur certifié d'activités physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Bam ;
- Monsieur Mathurin **SOW, Mle 207 654 R**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Bougouriba ;
- Monsieur Denis **NIKIEMA, Mle 245 826 D**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Boulkiemdé ;
- Monsieur Adama **TRAORE, Mle 94 684 W**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Comoé ;
- Monsieur Albert **DAKISSAGA, Mle 217 110 B**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Gnagna ;
- Madame Boilihamou Hedwige **OUATTARA/LOMPO, Mle 85 230 A**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommée Directrice provinciale des Sports et des loisirs du Gourma ;
- Monsieur Moustafa **TRAORE, Mle 117 254 D**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Houet ;
- Monsieur Sami Lambert Hervé **KAM, Mle 98 202 T**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Ioba ;

- Monsieur Germain **SAWADOGO, Mle 207 661 T**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Kadiogo ;
- Monsieur Bêtamou **BAZI, Mle 217 118 B**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Kéné Dougou ;
- Monsieur Mathias **KABORE, Mle 278 454 W**, Professeur d'activités physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Komondjari ;
- Monsieur Moustapha **YANGANE, Mle 94 663 K**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Koulpélogo ;
- Monsieur Toundoubson Dramane **KAFANDO, Mle 327 610 A**, Professeur certifié d'activités physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Kompienga ;
- Monsieur Aboubacar **DAO, Mle 277 448 T**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Léraba ;
- Monsieur Bademè **NEYA, Mle 207 657 H**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Nahouri ;
- Monsieur Pégdwendé Joseph **SAWADOGO, Mle 327 699 L**, Professeur certifié d'activités physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Namentenga ;
- Monsieur Fadouga **MOMO, Mle 311 868 M**, Professeur certifié d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Noubiel ;

- Monsieur Daouda **OUATTARA**, **Mle 278 457 N**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Poni ;
- Monsieur Wenne-Kondé Jean Pierre **OUEDRAOGO**, **Mle 207 655 Z**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 11<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Sanguié ;
- Monsieur Ibrahim **KABRE**, **Mle 210 957 F**, Maître d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 9<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Séno ;
- Monsieur Souleymane **TRAORE**, **Mle 327 792 K**, Professeur d'activités physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs de la Tapoa ;
- Monsieur Ousséni **PAGBELEM**, **Mle 217 115 Z**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Tuy ;
- Monsieur Urbain **BAMOGO**, **Mle 111 519 A**, Professeur d'éducation physique et sportive, 1<sup>ère</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon, est nommé Directeur provincial des Sports et des loisirs du Zoundwéogo.

### **III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION**

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- du Centre national d'études stratégiques (CNES) au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants ;
- de l'Institut des finances publiques du Burkina (IFPB) au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- des Centres hospitaliers régionaux de Koudougou (CHR-KDG), de Ziniaré (CHR-ZNR), de Gaoua (CHR-G), du Centre hospitalier universitaire Sourô Sanou (CHU-SS) et de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT) au titre du ministère de la Santé ;
- de la société minière RIVERSTONE KARMA SA au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières.

## **A. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Ousmane David ZANNE, Mle 212 429 T, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale au Conseil d'administration du Centre national d'études stratégiques (CNES) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Karim PORGO.

## **B. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut des finances publiques du Burkina (IFPB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT**

**Au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité :**

- Monsieur Jean Baptiste YAMEOGO, Mle 97 437 N, Administrateur civil.

### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO (CCI-BF)**

- Monsieur Aristide Médard Dannazoléa SOW, Mle 23 19 216 V, Comptable.

## **C. MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a adopté **cinq (05) décrets.**

**Le premier décret** nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Koudougou (CHR-KDG) pour un premier mandat de trois (03) ans.

### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ETAT**

**Au titre du ministère de la Santé :**

- Madame Raïnatonou Euphrasie Véronique **ADJAMI/BARRY, Mle 94 468 N**, Médecin de santé publique.

### **ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT**

- Monsieur Wendpouiré Armel Aristide **YANOGO, Mle 278 590 G**, Médecin spécialiste en stomatologie-chirurgie maxillo-faciale.

**Le deuxième décret** nomme Madame Téné Marceline **YAMEOGO, Mle 111 386 W**, Enseignant hospitalo-universitaire, Administrateur représentant la commission médicale d'établissement au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Sourô Sanou (CHU-SS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

**Le troisième décret** nomme Monsieur Sombila **OUEDRAOGO, Mle 78 077 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale au Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la sécurité sanitaire de l'environnement, de l'alimentation, du travail et des produits de santé (ANSSEAT) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le **quatrième décret** nomme Madame Dagnang-Néwendé Marie Thérèse **SOMBOUGMA, Mle 220 415 Z**, Conseiller en promotion du genre, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Ziniaré (CHR-ZNR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le **cinquième décret** nomme Monsieur Moussa **SANOU, Mle 212 524 U**, Inspecteur du travail, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Gaoua (CHR-G) pour un premier mandat de trois (03) ans.

#### **D. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Honoré Patoinsâmba **ZIDA, Mle 104 304 X**, Administrateur des services financiers, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de la société minière RIVERSTONE KARMA SA pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Mamadou SERE.



[www.sig.gov.bf](http://www.sig.gov.bf)

Le Porte-parole du Gouvernement,



**Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO**

*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*